

CONTRIBUTION DES CHASSEURS EUROPÉENS À L'INITIATIVE EUROPÉENNE NO NET LOSS

INTRODUCTION

Le point d'action 7b) de la Stratégie en faveur de la biodiversité exige de la Commission européenne qu'elle poursuive ses travaux en vue de proposer d'ici à 2015 une initiative visant à éviter toute perte nette pour les écosystèmes et leurs services (par exemple grâce aux régimes de compensation).

La FACE a pour objectifs de contribuer activement à l'initiative No Net Loss et de communiquer le rôle potentiel des chasseurs européens dans la mise en œuvre des mesures. Les chasseurs européens contribuent à la conservation de la biodiversité à travers différents projets et différentes activités dont la restauration d'un large éventail d'habitats allant des montagnes aux estuaires. Ils sont également actifs dans toute l'Europe : ils contrôlent les prédateurs envahissants et assurent le suivi des espèces afin d'orienter les décisions relatives à la gestion du gibier ainsi que les activités de sensibilisation.

Cette note d'information vise à montrer le rôle potentiel des chasseurs dans les étapes de la hiérarchie d'atténuation et dans l'initiative NNL actuellement élaborée par la Commission européenne. Dans l'attente, cette note fournit davantage d'informations sur les possibles collaborations avec les autres acteurs lors de la mise en œuvre des mesures de prévention de perte nette.

HIÉRARCHIE D'ATTÉNUATION ET CHASSE

La hiérarchie d'atténuation est un outil facilitant la gestion des répercussions des activités humaines sur la biodiversité grâce au respect de quatre étapes de base. Éviter et réduire au maximum les répercussions des activités humaines sur la biodiversité sont les deux premières priorités de la hiérarchie d'atténuation. Des mesures doivent être prises afin de restaurer les écosystèmes lorsque les répercussions n'ont pas pu être évitées ou réduites au maximum. Enfin, toute répercussion résiduelle devrait être compensée afin d'atteindre l'objectif d'aucune perte nette.

ÉTAPE 1 - ÉVITEMENT

ÉTAPE 2 - RÉDUCTION MAXIMALE

Les deux premières étapes de la hiérarchie d'atténuation visent à éviter et réduire au maximum toute répercussion des activités humaines sur la nature ou la biodiversité. Ceci est directement lié au concept d'utilisation durable que les chasseurs mettent sans cesse en pratique dans leurs activités.

L'état et l'évaluation de l'état des espèces chassables et d'autres animaux sauvages permettent le développement de mécanismes afin d'éviter toute répercussion significative. Il peut s'agir, par exemple, de restrictions spatio-temporelles de chasse ou de recours aux quotas ou à l'autolimitation. L'objectif premier de la chasse est d'obtenir un surplus chassable et de promouvoir l'équilibre au sein des populations animales.

ÉTAPE 3 - ASSAINISSEMENT/RESTAURATION

Il s'agit des mesures prises afin d'assainir/de restaurer des habitats dégradés par l'exposition à des répercussions qui n'ont pas pu être complètement évitées et/ou réduites au maximum.

De nombreuses activités de restauration sont menées par des chasseurs afin d'augmenter les populations de faune sauvage et de gibier. Ceci constitue un exemple de motivation des chasseurs à travailler en faveur de la conservation. Leurs connaissances pratiques et leur expérience acquise sur le terrain pourraient alors contribuer directement à la mise en œuvre de ces mesures.

ÉTAPE 4 - COMPENSATION

Des activités de compensation doivent être entreprises si des répercussions résiduelles demeurent en dépit des actions d'évitement, de réduction ou de restauration qui ont été menées. Habituellement, lorsqu'elle est pratiquée de manière durable, la chasse contribue aux trois premières étapes de la hiérarchie d'atténuation.

Cependant, les zones gérées pour la chasse ainsi que les réserves de chasse pourraient être perçues comme des compensations potentielles, gérées de manière rentable grâce à la participation volontaire des chasseurs.



CHASSE ET SUIVI DES ESPÈCES

Les activités de suivi fournissent des informations pertinentes à propos de l'état des populations et les connaissances de base nécessaires à la mise en place des mesures adéquates afin d'assurer une utilisation durable de la faune sauvage. Les résultats du suivi permettent également d'avoir une vue d'ensemble de l'incidence que pourrait avoir la chasse sur la faune sauvage et sur l'état des populations de gibier. Le suivi des espèces est certainement un des éléments les plus récurrents dans les projets de conservation impliquant les chasseurs.

Par exemple, des **chasseurs grecs**, tant sur le plan national que régional, surveillent depuis des années la dynamique, la densité, la structure et l'évolution des populations de certaines espèces de gibier afin de **proposer et de mettre en œuvre** une solide **gestion scientifique du gibier et des mesures de conservation** en Grèce.

Des **chasseurs allemands** ont également mis en place un programme national visant à améliorer les connaissances au sujet de l'état des populations de certaines espèces de gibier telles que le lièvre d'Europe ou la perdrix grise.

En **Espagne**, les chasseurs surveillent la **santé des populations** de perdrix rouge et sensibilisent au problème de remise en liberté non-contrôlée de spécimens et à la santé génésique.

CHASSE ET UTILISATION DURABLE

Même si les activités de suivi constituent une première étape essentielle, une étape supplémentaire est nécessaire afin de permettre la mise en œuvre de mesures durables. Du point de vue cynégétique, les principes d'utilisations durables sont appliqués par le biais des restrictions de la chasse et des plans de gestion. Leur objectif est de concilier les différents intérêts du point de vue cynégétique, forestier et agricole tout en assurant le développement durable des populations de la faune sauvage. De nombreux exemples peuvent illustrer l'investissement des chasseurs dans la collecte de données pertinentes afin d'améliorer la durabilité des pratiques de chasse :

En **Italie**, divers projets visent à surveiller les oiseaux d'eau migrateurs afin d'obtenir des informations fiables sur les périodes de migration et d'utiliser ces dernières comme données techniques pour déterminer les périodes de chasse.

Des sondages réalisés par des **chasseurs finlandais** contribuent à améliorer les connaissances au sujet des populations de mammifères et d'oiseaux d'eau, leur développement et leur évolution, les interactions et les répercussions de la chasse, afin de fixer des quotas ou des dérogations de chasse et de proposer des actions de gestion et de conservation.

CHASSE ET RESTAURATION DE L'HABITAT

Enfin, des chasseurs européens sont également actifs dans la restauration d'habitats de zones humides, de terres cultivées et de forêts pour que la faune sauvage et les populations de gibier soient conservées. Les chasseurs, par l'identification d'habitats perturbés et par la réalisation d'actions visant à restaurer la faune et la flore indigènes, contribuent significativement à la conservation de la biodiversité.

En Italie, par exemple, la restauration de zones humides au moyen de plantations d'espèces arbustives indigènes, de l'agriculture biologique et de travaux peu intensifs ont permis le retour à la fois des espèces sauvages et des espèces chassables.

Des chasseurs anglais ont créé de nouveaux plans d'eau et ont publié des lignes directrices sur la création et la gestion d'étangs afin de contribuer à préserver la qualité des environnements d'étangs au Royaume-Uni.

CONCLUSION

Les chasseurs contribuent à la prévention de la dégradation des habitats et des écosystèmes car ils n'ont aucun intérêt à perdre des espaces naturels. Bien qu'ils n'entreprennent pas de projet suivant concrètement le cadre développé au niveau européen, une grande part de leurs activités peut apporter une valeur ajoutée aux mesures potentielles de prévention de perte nette. Les chasseurs peuvent fournir des connaissances pratiques au sujet de la gestion des habitats/populations et ils peuvent partager leur expérience acquise sur le terrain. Étant donné que les mesures de conservation entreprises par les chasseurs et les organisations qui y sont liées sont bien établies, il est essentiel de consulter les chasseurs lors des premières étapes du processus et de la mise en œuvre de l'initiative NNL. De cette façon, la FACE continuera de participer au processus NNL.

Pour davantage d'informations concernant les actions menées par les chasseurs en faveur de la conservation de la nature, visitez notre site :

<http://www.face.eu/nature-conservation/hunters-for-conservation>

Pour davantage d'informations sur les exemples présentés, veuillez prendre contact :

Charlotte Simon (charlotte.simon@face.eu) ou Cy Griffin (cy.griffin@face.eu)



FACE
Rue F. Pelletier 82, B-1030 Brussels
Tel : +32 2 732 69 00
Fax : +32 2 732 70 72